

DECRET N° 84-365 du 27 Septembre 1984

portant nomination aux grades supérieurs
d'Officiers des Forces Armées Populaires
du Bénin au titre de l'Année 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,

VU le décret N° 84-364 du 27 /9/1984 portant inscription au tableau d'avancement aux grades supérieurs d'Officiers des Forces Armées Populaires du Bénin au titre de l'année 1984,

VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

SUR proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Septembre 1984,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés aux grades supérieurs à titre d'ancienneté ou au choix, pour l'année 1984, les Camarades Officiers dont les noms suivent, et pour compter des dates ci-après :

A - FORCES DE DEFENSE NATIONALE :

I - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL :

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984 :

- Chef de Bataillon Aristide Awé BONI.

- POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Médecin-Commandant Marcel MICHAÏ.

- POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1984 :

- Chef de bataillon Georges LOKO.

- POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1984 :

- Chef de bataillon Michel HODONOU.

II - POUR LE GRADE DE CHEF DE BATAILLON :

- POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984 :

- Capitaine Venance KIKI.

- POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Médecin-Capitaine Joseph BEHANZIN,

- Capitaine Séidou MAMA SIKA.

- POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1984 :

- Capitaine Marcellin SINSIN,

- Capitaine Mouftacu BELLO,

- Capitaine Cyrille ADJIMABOU.

- POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1984

- Capitaine-Médecin Bio YAROU,

- Capitaine Fred LAWSON,

- Capitaine Paul G. SAGBO.

III - POUR LE GRADE DE CAPITAINE :

- POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984 :

- Lieutenant Souley MAMA SAMBO.

- POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Lieutenant François GBAGUIDI.

- POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1984 :

- Lieutenant Imorou TOKO,
- Lieutenant Issiakou ASSOUMA.

- POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1984 :

- Lieutenant Grégoire AGOSSOU,
- Lieutenant Joseph BARRA,
- Lieutenant Irénée TCHOKPONHOUE,
- Lieutenant Boniface HOUÉGBONOU,
- Lieutenant Georges KITIHOUN,
- Lieutenant Benoît NATOUGOU.

B - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE :

I - POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL :

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984 :

- Chef d'Escadron Edouard ZODEHOUGAN.

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Chef d'Escadron Christophe TCHIBOZO.

II - POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984

- Capitaine Samuel HOUNSOU MEHOUEHO.

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Capitaine Innocent TROUKOU.

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1984 :

- Capitaine Jean Dayé FANTONDJI.

III - POUR LE GRADE DE CAPITAINE :

POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 1984 :

- Lieutenant Aristide ADJANOHOUN.

POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1984 :

- Lieutenant Armand GBONSOU.

POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1984 :

- Lieutenant Gaston ZINSOUVI.

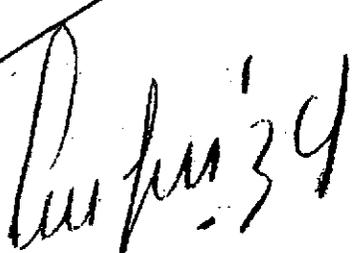
4° - POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 1984 :

- Lieutenant Irénée D. GOUCHOLA.

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

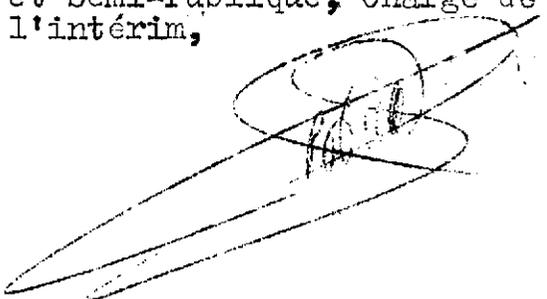
Fait à Cotonou, le 27 Septembre 1984

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, Chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publique, Chargé de l'intérim,



Didier DASSI

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MDFAP-MFE 8
Autres Ministères 13 SGCEN 4 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DPE-DLC-
INSAE 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 EMG/FAP 4 EM/EDN 4 EM/FSP 4 CAB-MIL/
PR 4 DSI/FAP 4 Intéressés 32 JORPB 1.-